L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 31 JUILLET 1886.

L'Ecole de l'Union Française.

Distribution des prix annuelle.

La distribution des prix dans une institution scolaire nous a toujours paru être une solennité touchante, imposante, d'un intérêt très vif. Cet intérêt s'accroît encore alors qu'il s'agit d'enfants n'appartenant point aux classes aisées, et qui commencent la vie sur une voie déjà semée d'obstacles.

Dans certaines localités, dans les plus grands centres souvent, la clôture de l'année scolaire se fait par cette seule et unique cérémonie de la proclamation du palmarès, du couronnement des élus devant leurs parents, leurs amis, leurs maîtres et nombre de personnages importants. Le jour est donc tout aux lauréats. Il n'en est point ainsi à la Nouvelle-Orléans; généralement parlant du moins.

Si c'est l'heure du triomphe pour ceux dont les efforts ont été heureux, on veut aussi faire une part à ceux qui marquent par les aptitudes, par l'intelligence, et qui, pour n'avoir pu conquérir les places d'honneur, n'en ont pas moins travaillé avec ardeur.

Cette distribution des prix est donc précédée, entourée de tout un programme charmant, où figurent nombre d'élèves qui ne sont pas tous, cette année, sur le livre d'or des récompenses décernées publiquement, mais qui y prendront place sans nul doute à l'épreuve suivante.

Dans ces occasions, non seulement on entend des récitations, des compositions, des discours, mais encore on voit l'estrade se changer en scène, en vrai théâtre; des vaudevilles, des comédies, même des drames se jouent, et l'on est parfois fort étonné de se trouver en présence d'un petit bonhomme, d'un petit potache, comme on dit aujourd'hui, qui vous a des allures d'acteur, et vous surprend autant par son aplomb que par la justesse de sa diction.

Encore au contraire de ce qui se pratique à Paris, de ce qui s'y pratiquait, du moins, quand nous traversions la période collégiale, on donne aussi un rôle à la musique dans les fêtes scolaires de la Nouvelle-Orléans; les enfants s'y font juger soit dans le chant, soit dans la musique instrumentale. Excellent trait.

Tout cela ajoute un piquant attrait à pareilles célébrations; tout cela est aussi une récompense pour l'Elève.

Néanmoins, il le faut bien avouer, la récompense suprême, c'est l'appel de son nom : c'est le fait de graver l'estrade fraîchement parée, enguirlandée; d'y paraître au milieu des applaudissements sincères du public et des camarades, et d'y recevoir d'une main autorisée médailles, couronnes, livres. Toutes distinctions dont l'insigne peut s'égarer ou être détruit par le temps, mais dont le souvenir ne s'efface jamais en nous. Le lauréat du collège éprouve autant de bonheur que le soldat qui est mis à l'ordre du jour pour une action d'éclat, et que le drapeau du pays salue. Le collège a ses batailles, ses victoires.

Les prix, comme les décorations quoi qu'on en dise, sont un très puissant moyen d'émulation. Un simple volume, si modeste qu'il soit, quand il est décerné en face d'un auditoire choisi, suffit pour créer des efforts et des sujets.

Une institution à laquelle manquerait cette cérémonie du bout de l'an, serait terne; les élèves n'en amoliriaient, s'en décourageraient vite; triompher entre quatre murs n'est triompher qu'à demi pour la créature humaine, et surtout pour l'enfant. Celui-ci mettrait moins d'ardeur à l'étude, il y puiserait infiniment moins de bonheur, s'il lui fallait se contenter platoniquement de l'éloge donné par le professeur au cours de la classe.

La direction de l'Echo Française, fondatrice de l'Ecole française qui nous occupe en ce moment, s'est rendu compte de la portée de ces fêtes du travail; elle la prodivers une fois de plus tout à l'heure, ce soir.

Si restreintes que soient les ressources de sa caisse, elle s'est dit que son œuvre ne serait point complète si elle n'assurait pas aussi ces douces jouissances de fin d'année aux enfants dont elle a entrepris l'éducation, qu'elle traite avec tant d'affectueuse intelligence.

Et tout en poursuivant son œuvre de bienfaisance, elle a établi un budget spécial pour sa distribution de prix, et nous pouvons vous affirmer, avec connaissance de cause, que, l'an dernier—c'est-à-dire pour l'exercice 1884–85—elle a libéralement fait les choses. Nous voyons encore la longue table où s'étalaient ces volumes coquets, pimpants, dont les reliures brillantes, dont les ors semblaient être autant de charmeurs agissant sur les enfants.

La bonne coutume se continue. L'Union Française, qui contribue si efficacement au maintien, à la propagation du français en Louisiane, tient toujours en réserve une certaine somme pour offrir des médailles, des fleurs et des livres à ses enfants adoptifs. De plus, ces amis lui viennent en aide, et pour cette fête d'aujourd'hui encore ceux-ci lui ont adressé, paraît-il, un certain contingent de riches volumes.

Car c'est aujourd'hui même, à 7 heures du soir, et à la Salle de l'Union Française qu'aura lieu la solennité tant désirée, et dont la pensée, nous le gagerions, a tenu éveillée la nuit dernière nombre de ces enfants qui trouvent toujours, en pareille occasion, que le temps marche trop lentement.

Ainsi que nous l'égrivions plus haut, la célébration ne se bornera pas à la précieuse distribution; avant d'arriver à ce couronnement de la fête, on aura en soirée bien remplie; jugez en. En cette circonstance, la mère commune étant la France, on a pensé que le programme devait commencer par l'hymne national de celle-ci; donc le petit bataillon scolaire—ils sont environ cent cinquante jeunes gaguards, et n'allez pas lire gogouns, S. V. P.,—le petit bataillon, disons nous, débutera par *La Marseillaise*, chantée à l'unisson, et les strophes une fois dites, ou passées à la comédie en trois actes, à l'étude de laquelle on se complait depuis longtemps déjà : *Le Revenant ou le trompeur trompé*. Trois actes qui réussiront, nous n'en doutons pas; grâce aux qualités des interprètes dont nous connaissons quelques uns; grâce aux bons conseils de leurs professeur et ami, M. W. E. Robert.

Les élèves suivants y paraîtront :

MM. M. Doriocourt, P. Vandenborre, W. Ganucheau, H. Barbier, E. Loeb, E. Norès, E. Brunet, A. Doriocourt et ***; un incognito dont nous ne vous dirons pas le pourquoi, et cela pour cause.

La comédie achevée, le rideau se relèvera pour une chansonnette comique, par le jeune H. Barbier, et un morceau de flûte, fantaisie sur *les Huguenots*, [illegible] par le jeune E. Brunet, qu'accompagnera au piano Mlle Marguerite Clor, [illegible] sous la direction de son professeur, M. [illegible].

Après [illegible] sur du piano, un duo [illegible] *La Musette de Portici*, exécuté [illegible] Mlle Prévost, Mlle Frigerio, [illegible] succéderont, dans deux morceaux [illegible] chant, Mlle C. Schwartz : *Rapide* [illegible] R. Schwartz : *La leçon de grammaire*. Le concert sera terminé par un [illegible] *Marche funèbre* (piano), qu'étoutera [illegible] Rahoff.

Nous l'avons dit [illegible], c'est par la distribution des [illegible] que se conclura [illegible] accompagnées [illegible] des mains des [illegible] Direction de l'[illegible] Française, comprennent une médaille d'or (premier prix d'honneur), une médaille d'argent (second prix d'honneur) et des livres.

Nous ferons tous nos efforts pour assister à cette célébration; que si nous ne pouvions nous donner ce plaisir, tous nos meilleurs souhaits seraient certainement et avec les Elèves et avec l'Union Française, qui leur montre une sollicitude si touchante, si désintéressée.

L. PLACIDE CANONGE.

Jockey Club.

Nous ne savons plus lequel de nos confrères publiait récemment, à notre vif regret, que le New Louisiana Jockey Club ne donnerait plus de fête cette saison. Quel qu'il soit, il avait tort. Nous avons le plaisir d'apprendre et d'annoncer que, mercredi prochain 4 août, il y aura Concert-Promenade et bal dans l'élégant jardin que l'on connaît. C'est ce que nous dit une carte qui nous est remise à l'instant et qui porte cette signature : R. Sinnott.

La nuit du 4 aout comptait déjà dans nos souvenirs historiques; elle va compter dans nos plaisirs.

WEST END.—Le West End sera en fête ce soir; le Young Men's Mutual Benevolent Association y donnera une soirée dansante complimenteire, dont les billets ont été très recherchés.

Les jeunes gens qui composent cette honorable Société, n'ont pas voulu que les choses fussent faites à demi; leur bal sera précédé d'un Feu d'artifice, et chaque dame ou jeune fille recevra, en entrant dans la salle de bal, un coupon lui donnant une chance dans une loterie comprenant deux lots : deux bagues en diamantis, qu'on a pu voir au magasin Grunewald.

En attendant le bal, avant et après le feu d'artifice, aura lieu le Concert conduit par le professeur Moses, qui a préparé pour l'occasion l'un de ses meilleurs programmes.

PARC LOEPER. — A demain, au Parc Loeper, le premier Festival d'été organisé par le Young Pelican Mutual Benevolent Association, au bénéfice de sa caisse de secours.

Le programme annonce un Concert-Promenade et un Bal. Le prix du ticket est de 25 cents, et ce billet donne droit et fait participer le détenteur aux chances d'une loterie dont le lot est une montre d'or.

PIQUE-NIQUE.—Le Jardin Magnolia sera peuplé demain; là, en effet, se sont donné rendez-vous les membres du Tulane Jr. Benevolent Association et leurs nombreux invités. Il s'agit du premier pique-nique complimentaire de la société. Il y aura à cette occasion jeux de toutes sortes et bal.

FORT ESPAGNOL.—Le programme du concert de ce soir est composé avec ce goût que nous nous plaisons à reconnaître à M. Geo Sontag, un artiste dont on connait le talent comme trombone, et qui a su si vite se faire une réputation comme chef d'orchestre. Son orchestre, formé par ses soins, est un ensemble si excellent, et l'on y remarque des solistes de talent réel, qui tous se font entendre tous les soirs.

MILNEBURG OPERA HOUSE.—Tous les sujets de la troupe paraîtront ce soir dans les meilleurs rôles de leur répertoire. On entendra aussi, dans des morceaux d'opéras favoris, MM. Renaud, tenor, et Rival, baryton.

PANORAMA.—Nous voici à l'avant dernier jour de l'exhibition de la Dernière Bataille de Paris. La clôture a lieu décidément demain. Tant pis pour ceux qui laisseront cette clôture s'effectuer sans avoir vu la toile si belle, si dramatique, si réaliste et si poétique aussi de Philippoteaux.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 30 juillet 1886.

Thermomètre de F. SCHMITZ, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	82	27⅞
Midi	92	33⅓
3 P. M.	92	33⅓
6 P. M.	87	30⅚

Nile-Orleans, 30 juillet 1886, 2 p. m.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Atlanta	89	Nashville, Tenn	94
Augusta, Géo	92	Pittsburg, Pa	87
Savannah, Géo	90	Cairo, Ill	94
Mobile, Ala	82	Davenport, Iowa	84
Montgomery, Ala	91	Dubuque, Iowa	79
Vicksburg, Miss	95	Keokuk, Iowa	89
Galveston, Tex	86	La Crosse, Wis	82
Indianola, Tex	92	St Louis, Mo	94
Shreveport, La	99	St Paul, Minn	82
Corsicana, Tex	94	Leavenworth, Kan	88
Chattanooga, Tenn	91	Omaha, Neb	83
Cincinnati, O	78	Yankton, D. T	79
Louisville, Ky	77	Key West, Fla	85
Memphis, Tenn	92	Nile-Orléans, Le	85

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Gustav F. Gunzert à Mlle Marie E. McQueen.
Thompson H. Prosper à Mme Veuve Mary E. Steydler.
Guiseppe Drago à Mlle Francisca Dilterno.
Anthony Vargos à Mme Veuve Magdalena Rishu.

Naissances.

Mme James J. Collins, un garçon.
Mme Bernardo Llorens, un garçon.
Mme Baltasar Adorna, un garçon.
Mme Wm. Hagman, une fille.
Mme Jos. O. Dalliniere, Jr., un garçon.

Décès.

Benjamin H. Watkins, 46 ans, 115 Washington.
Clarence Wilkinson, 16 mois, 41 Piété.
Mlle Martha A. Parker, 19 ans, Tchoupitoulas et Robin.
John Gibbons, 68 ans, Asile des Petites Sœurs des Pauvres.
Joseph O. Dobbins, 61 ans, Thalie, près Peters.
Josh Goodrich, 7 mois, 198 Franklin.
George M. Bayly, 72 ans, 157 Annonciation.
John F. Youngblood, 64 ans, Trémé et St-Pierre.
Mme Vve Marguerite Becher, 54 ans, 115 avenue Washington.
Fannie Hawkins, 9 mois, Hancock.
Henry Edward, 12 ans, 48 Robin.
Mme Catherine Holmes, le mois, 35 Fonchet.
Enfant du sexe féminin de Mme Mary Hagman, 2 heures, 115 Josephine.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations :

Emile Bessec à Michel Lind, un lot de terre dans le 3me district, dans Pilet borné par les rues Moreau, Chartres, Victoire ou Decatur, Mandeville et Espagne.....$1,200

Valentine Merz à Mme Henneberg, un lot de terre dans le 2me district, dans Pilet borné par les rues Roman, Bienville, Prieur et Conti.....$700

Levee Steam Cotton Press Co., à Otto Block, trois lots de terre dans le 3ème district dans Pilet borné par les rues Peters, Mazant et St. Jean Baptiste ou Urquhart.....$360,000

E. A. Luminais à Mme Marie L. Carbart, un lot de terre dans le 3ème district dans Pilet borné par les rues Esplanade, Prieur, Kerlerec et Roman.....$1,800

Cour de Circuit des Etats-Unis—Henry O. Seixas contre la Louisiana Levee Company — Procès pour $29,762 69 et intérêts sur billet à ordre.

Cour civile de district. — Southern Soap Company contre Wm. Cunningham.— Procès au sujet d'un compte de $109 48.

B. W. G. Smith contre E. A. Luminais—Procès pour annuler certaines ventes faites pour taxes.

Les successions de M. et Mme Ely Moyouley et Rose Joseph, femme de P. Duminville ou Dumouy, sont ouvertes.

Cour Criminelle de District.—Section B—Juge Baker :

Rose Jones est accusé du meurtre de Emma Thomas.

Le nouveau jury du mois d'août sera nommé jeudi prochain.

La cour a ajourné jusqu'à samedi prochain.

Cour du recorder Davey.—Charles H. Matchler et Maggie Numan bris de paix. Le premier a été condamné à 20 jours de prison et la seconde à $20 d'amende ou 20 jours de prison.

Louis Labilette, vagabondage $25 ou 30 jours.

N. D. Graham, même délit même peine.

Marie King, prostituée, $10 ou 20 jours.

Sam Smith alias D. Setturn, ivresse et bris de paix, $10 ou 20 jours.

Harry Burke et Charles Graff, bataille et bris de paix, $10 ou 20 jours de prison.

John Scanlan, violation de l'ordonnance 6809, $10 ou 20 jours.

Cour du recorder Barthe.—Une seule affaire a été jugée hier matin à la cour du juge Barthe; une seule arrestation, chose rare, avait été opérée, dans sa circonscription, celle de Lizzie Porter, une ivrognesse incorrigible et bien connue qui eût cru manquer à son devoir en ne se faisant pas arrêter.

Nouveau Club—Un nouveau Club s'est organisé jeudi soir sous la raison : "Guillotte Junior Rifle and Sporting Club." Les officiers sont Thos. J. V. Guillotte, membre honoraire, Rudolf Acherman, président : Victor Gaias, secrétaire, et Jos. Kaupp, trasorier. Membres : Félix DeLatour, Jr., Geo. W. Kaupp, Chris. Dauncker.

Incendie.—Un incendie a été hier à minuit 30 dans l'îlot borné par les rues Carondelet, Baronne, Quatrième et Washington.

Cinq maisons et leurs dépendances ont été atteintes par les flammes : trois ont été détruites complètement, et deux en partie.

Une boutique de forgeron appartenant à un nommé Frank Teeleman a été complètement détruite.

L'une de ces maisons appartient à M. Brunet, un vieillard paralytique. Elle n'est pas assurée. Les autres appartiennent à Mme Anderson, et une troisième à M. Dwyer.

Quant aux deux autres, on ignore à qui elles appartiennent et si elles sont assurées ou non. La cause du feu n'est pas connue.

Le feu traversant la rue Baronne, avait commencé à attaquer une vieille maison en bois, mais les pompes en ont eu vite raison. L'alarme a été donnée à la botte No 27.

Incident.—Un revolver chargé est tombé hier à 12 h. 30 de l'après-midi dans les bureaux du "Times-Democrat," et une des cartouches a fait explosion sans toutefois blesser personne.

Fatale blessure.—Un nègre qui souffrait d'une blessure à la partie postérieure de la tête est arrivé hier matin au chemin de fer du "Mississippi Valley," et a été transporté à l'hôpital où les médecins craignent pour ses jours.

Petit incendie.—Une alarme donnée à la boîte No 107 a appelé les pompiers rue Palmyre, No 943, chez M. E. Mahoney, où le feu venait d'être découvert.

La maison, qui appartient à M. Fahey, est assurée. Le mobilier est assuré à la "Merchants' Insurance Co.", pour une somme de $500.

Une partie de la maison est habitée par M. L. J. Christenson. Tout le mobilier est assuré $500 à la Compagnie "North British".

Mail préfère sa liberté à sa caution—Le nommé Hall, qui avait été amené de Texarkana par les shérifs Timothy Gilloly et Flotte à la Nouvelle-Orléans, où il était recherché pour détournement, avait demandé sa mise en liberté sous caution ; elle lui fut accordée. Son affaire est venue hier devant le juge Rothe, qui sont disputés et battus. Plainte sera portée contre eux aujourd'hui.

A bord de "l'Editor".—Un homme de couleur du nom de Robert Gooper, habitant rue des Champs-Elysées, No 169, travaillait hier à 5 heures du soir, à bord du bateau "Editor", au pied de la rue St-Louis.

Il est tombé accidentellement dans la cale du vaisseau et s'est cassé le bras gauche, au-dessus du coude. Il a été envoyé à l'hôpital.

Paragraphe.—L'officier Newhouse a tué, au No. 920 rue Lafayette, un chien enragé qui avait mordu au bras gauche un enfant du nom de Robert Clarke.

Oncle et neveu.

—Drôle d'idée que tu as, mon cher enfant, d'aller continuellement visiter les cimetières!

—Ah! mon oncle, je voudrais tant vous trouver une bonne place!

OFFICIEL.

LOIS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

SESSION RÉGULIÈRE DE 1886.

[No. 95 LOI

Pour régler les heures de travail sur les chemins de fer urbains incorporés en vertu des lois de cet Etat, et décréter une pénalité pour la violation de la présente loi.

Section 1re.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que douze heures consécutives de travail sur vingt-quatre, avec un temps raisonnable pour les repas, constitueront une journée de travail sur tous les chemins de fer urbains ou tramways exploités par des compagnies incorporées en vertu des lois de cet Etat, quelle que soit la puissance motrice qu'emploient ces compagnies pour la propulsion des cars.

Sec. 2—Il est de plus décrété, etc., Que tout agent de chemin de fer urbain ou tramway qui exigera des employés plus de douze heures consécutives de travail sur les vingt-quatre, avec une demi-heure pour le dîner, ce qui constitue une journée de travail, commettra un délit. Il est bien entendu que dans les cas d'accident ou d'inévitables délais, il sera permis de demander aux employés un supplément de travail par un supplément de gages.

Sec. 3—Il est de plus décrété, etc., que tout employé ou agent d'un chemin de fer urbain (tramway) quelconque, qui sera convaincu d'avoir violé les dispositions de cette loi, sera condamné à une amende de $50 au plus ou à deux mois de prison au plus, ou aux deux peines à la fois, au gré de la cour. L'amende sera au profit de l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé ce 8 juillet 1886.

S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme :
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

[No. 96. RESOLUTION CONJOINTE.

Autorisant l'Auditeur à fixer le montant du capital dû aux différents townships et provenant de la vente, des seizièmes de sections des terres affectées aux écoles, faite depuis le 1er janvier 1880, et à émettre des warrants pour l'intérêt dû sur ce montant.

Attendu qu'il a été payé au trésor de l'Etat, par suite de la vente des seizièmes de sections des terres affectées aux écoles, depuis le 1er janvier 1880, et qui ont été placées en bons 4 pour cent de la Louisiane, ainsi que l'exigent la loi du Congrès approuvée le 15 février 1843 et la loi de l'Etat de la Louisiane No. 265 de 1855 ; attendu que l'intérêt de ces sommes a été perçu par le trésorier d'Etat et qu'il est maintenant au crédit des différents townships.

Résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane qu'il sera du devoir de l'Auditeur des comptes publics, d'ici au 1er jour de janvier 1887, de s'assurer du montant du capital dû aux différents township et provenant de la vente des seizièmes de sections, faite depuis le 1er janvier 1880, et déjà versé au trésor de l'Etat. Ce capital ainsi déterminé portera un intérêt qui sera désormais payé aux townships et qui sera pris de l'intérêt déjà perçu sur les dits bons.

En calculant l'intérêt dû aux divers townships il ne sera rien alloué pour les fractions de l'année pendant laquelle l'intérêt a été payé au trésor ; dans ce cas, l'intérêt ne sera compté qu'à partir du 1er janvier de l'année suivante.

L'intérêt dû au capital ainsi établi, et l'intérêt dû sur les ventes subséquentes, seront payés aux townships de la manière fixée maintenant par la loi. Il sera du devoir de l'Auditeur de fournir au Trésorier et au Surintendant de l'Instruction publique un état du montant dû à chaque township.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé, ce 9 juillet 1886.

S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme :
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

[No. 97. RÉSOLUTION CONJOINTE

Acceptant la donation des Casernes et terrains des Etats-Unis à Baton-Rouge pour l'usage du "Louisiana State University and Agricultural and Mechanical College."

Attendu que le Quarante-neuvième Congrès des Etats-Unis a adopté un Acte donnant au Secrétaire de l'Intérieur l'autorité et le requérant de transférer au Louisiana State University and Agricultural and Mechanical College" la possession des bâtisses et terrains des casernes des Etats-Unis, à Baton Rouge, pour servir à l'objet de la dite Université et du dit Collège, sauf cette partie des dits terrains située au sud-ouest d'une ligne ou corde tirée du nord au sud-est à travers les dits terrains, et qui commence à l'